Pinet FRC4°27459A

Lac Fre 23766

RÉPONSE

Aux Calomnies insérées contre moi, dans l'Adresse de quelques habitans de Bergerac, au Directoire exécutif.

Je n'entreprendrai point de répondre à l'Ecrit apologétique adressé par plusieurs habitans de Bergerac au Directoire exécutif, relativement à la conduite de l'Administration municipale de cette commune, à l'occasion des troubles qui y ont régné. Fixé sur un bien de campagne éloigné de plus de demi-lieue de Bergerac, où je n'ai pas mis les pieds deux fois depuis un an, ce n'est pas à moi qu'il appartient de rappeler la vérité sur les événemens qui s'y sont passés; ce devoir sera mieux rempli par les témoins oculaires et oriculaires, par les hommes qui n'ont pas bougé du lieu de la scène, et qui par conséquent peuvent faire disparoître les ténèbres dont s'enveloppent les provocateurs, auteurs et acteurs de ces mouvemens et de ces agitations terribles par leurs suites.

Si j'ai pris la plume, c'est pour répondre à ce qui m'est personnel dans cette diatribe affreuse, qui est bien plutôt une provocation à l'assassinat qu'une apologie de la conduite de l'Administration municipale de Bergerac. Avec quelle perfidie l'honnête rédacteur de cette Adresse innocente et philantropique, amalgame l'apologie de l'Administration et la diffamation; que dis-je, la proscription de plusieurs Citoyens. Mais un grand nombre de personnes n'auroient pas signé une diffamation,

THE NEWBERRY LIBRARY

il a donc fallu l'insérer dans une pièce qui paroissoit avoir un tout autre but ; par ce moyen on a obtenu les signatures des personnes qui signent de confiance sans lire, et auxquelles il a suffi de dire : *c'est pour justifier la Municipalité.* On a pu même leur lire le début très-captieux de cette Adresse, on a lu tout le reste et ils ont signé. Parmi les signatures dont cette Adresse est revêtue, il en est plus de la moitié peut-être qui ont été obtenues de cette manière. Les hommes qui ont été si perfidement trompés, sont bien pardonnables, ils n'ont ni cru ni voulu me faire de mal, et je ne conserve contre eux aucun ressentiment ; quelques autres, cédant à des suggestions perfides, sont égarés sur mon compte ; à ceux-là je pardonne encore, ce n'est pas à moi qu'ils en veulent, c'est à l'être fantastique créé par mes ennemis et peint par eux des couleurs les plus noires, et cet être là n'est pas moi. Quant à ceux qui ont signé sciemment, c'est-à-dire, avec l'intention de me faire du mal et avec la certitude que ce qui m'est imputé est une calomnie, les uns sont des pères, des frères, des oncles, des neveux, des cousins d'émigrés, des royalistes forcénés, des fauteurs du fanatisme ; pour de tels hommes, avoir été Conventionnel, avoir voté la mort de Capet, avoir été un des Fondateurs de la République, sont des crimes irrémissibles.

Quelques autres, que j'aimerois à pouvoir ranger dans la classe de ceux qui sont égarés sur mon compte, car j'avoue qu'ils me font

éprouver un sentiment pénible, ont, à certaines époques, eu des relations avec moi, entretenu une correspondance dans laquelle ils me témoignoient de l'amitié, j'ai eu le bonheur de leur rendre quelques petits services, j'ai le malheur actuellement de ne le pouvoir plus; c'est à eux-mêmes que je m'adresse, sont-ce là les motifs qui les engagent à me plonger le poignard dans le cœur? Parmi eux il en est qui, lorsque je fus à Paris, m'avoient recommandé leurs enfans, cette recommandation fut sacrée pour moi; ces jeunes gens ont été reçus et traités chez moi comme mes propres enfans. Faut-il que je m'en repente? Non, ce que je fis alors, je le ferois encore.

Je n'ai rien à répondre à l'imputation de vol. L'indignation de l'homme probe, à une pareille imputation, s'exprime par un silence méprisant. Homme vils et lâches, prouvez donc vos infames assertions, est-ce en vous appréciant que vous me jugez? Il sied bien à plusieurs d'entre-vous, gorgés de richesses, et dont l'opulence insulte à la misère publique, de venir ici parler de ma prétendue fortune. Rentrez en vous-mêmes, hommes pervers, et tremblez qu'un jour le flambeau de la vérité ne vienne éclairer votre conduite tortueuse et vos coupables manœuvres. Au reste, je suis prêt à soumettre ma fortune aux recherches les plus sévères, faites-en autant et nous verrons de quel côté sera la honte.

Cette Adresse, où le long bout d'oreille du Rédacteur perce continuellement, m'accuse d'avoir rendu des services à la Montagne, ce

qui me valut une mission avec des pouvoirs illimités ; mission dans laquelle je n'ai laissé, dit-il, aucun crime à commettre, ce qui très-humainement le conduit à une longue exclamation sur ce que je vis encore, qui équivaut à-peu-près à une exhortation de m'égorger, et tout cela fondé sans doute sur son profond amour pour les Lois, pour la Justice et pour l'Humanité. Il faut convenir que c'est une ame bien belle que celle de ce Rédacteur!....

Je ne sais ce que c'est que d'avoir rendu des services à la Montagne ; c'est une perfidie bien atroce que celle de se servir sans cesse de certains mots, comme d'un talisman, pour perdre quelques hommes par le moyen de ceux qu'on égare. J'ai fait ce que j'ai pu pour servir la chose publique, pour être utile à ma Patrie ; ce que j'ai fait a toujours été avec un cœur pur et des intentions droites : j'ai pu me tromper quelquefois, mais j'ai toujours voulu remplir mon devoir, celui d'un ardent Républicain. Que mes détracteurs en disent autant. Je porte au fond de mon cœur le sentiment doux et consolant que je n'ai jamais voulu que le bien, que j'ai été de quelqu'utilité à ma Patrie. Une armée créée où il n'y en avoit point, l'abondance, l'ordre, la discipline, l'enthousiasme de la Liberté maintenus au milieu d'elle, des frontières défendues contre un ennemi d'abord bien supérieur, des conquêtes faites avec la rapidité de l'éclair, tout cela a été un peu mon ouvrage et celui de mes collègues ; le courage et l'ardent républicanisme de nos braves frères d'armes ont fait le reste. A ces faits on oppo-

sera la calomnie, toujours la calomnie, mais la calomnie détruit-elle la vérité ?

J'ai été un des conspirateurs de Prairial, continue le véridique Rédacteur. La seule réponse que j'aie à faire à ce sujet, c'est que je ne fus point compris dans le décret de traduction à la commission militaire d'alors.

J'ai donné de l'argent, ajoute-t on, pour exciter le trouble ; j'ai assisté à des rassemblemens. Où sont vos preuves, messieurs ? Sont-ce vos assertions qui doivent en tenir lieu ? Je déclare, moi, que le fait est absolument faux. Il y a plus de cinq mois que je n'ai mis les pieds à Bergerac, et je suis hors d'état de donner de l'argent à personne, vous le savez aussi bien que moi ; mais en calomniant on perd souvent son ennemi, et vous voudriez me perdre.

Par son dernier trait l'honnête Rédacteur achève de donner la mesure de sa grande ame ; il me peint comme un Orléaniste, et cela fondé sur une opinion que j'émis à la Convention avant le jugement de Capet ; opinion qu'il ne rappelle que d'une manière vague (méthode extrêmement commode pour les calomniateurs, vu qu'elle leur laisse toute la latitude possible); mais dont il s'est bien gardé de rapporter les phrases, attendu que chacune d'elles démentiroit ses royales intentions. Je pourrois me dispenser de répondre à cette atroce calomnie. D'après la Constitution un Représentant ne doit aucun compte de ses opinions, tant écrites qu'émises à la tribune pendant l'exercice de ses fonctions. Je veux bien cependant ne pas

opposer le bouclier constitutionnel à des hommes qui n'aiment aucune Constitution ; qui en criant à l'anarchie, en sont eux-mêmes les fauteurs, espérant que ce passage les conduira à la Royauté, cette idole qu'ils caressent en secret en attendant de pouvoir publiquement incliner devant elle leurs fronts avilis. Venons à mon opinion. Avant le jugement du dernier de nos tyrans, les partisans du royalisme avoient trouvé le moyen d'exciter les divisions, de fomenter les haines, de secouer les torches de la discorde dans le sein de la Convention ; et pour égarer plusieurs d'entre nous, faire diverger l'opinion et éterniser cette affaire, ils parloient aussi d'une faction d'Orléans. Parvenus par ce moyen à nous plonger dans le désordre le plus affligeant, ils saisirent un moment favorable et firent rendre à la Convention un décret qui excluoit Orléans de son sein, et lui enlevoit son titre de Représentant du Peuple. Un grand nombre de Députés virent sur-le-champ, dans cet acte, la violation de tous les principes ; ils crurent que la Convention, qui avoit le droit de décréter d'accusation ses membres, n'avoit pas celui de lui enlever, par un décret, la qualité de Représentant qui lui avoit été conférée par le Peuple. Ils virent que si on se permettoit la violation des principes envers un seul des Représentans, cette barrière sacrée une fois renversée, il ne resteroit plus de digue à opposer au torrent, et que l'un après l'autre on pourroit chasser de la Convention les hommes les plus purs. Tels furent les moyens dont plu-

sieurs de mes collègues et moi nous nous servîmes le lendemain pour demander le rapport du décret de la veille, et les principes mis en avant furent tellement sentis, que la Convention rapporta, à l'unanimité, le décret qu'une influence étrangère nous avoit arraché. Aucun de nous ne plaida pour Orléans; nous défendîmes les principes qui sont indépendans des personnes: dans mon opinion je déclarai ce que je répète ici: c'est que je n'ai parlé de ma vie à Orléans. Nous le pensions patriotes alors, à la vérité, mais cette idée-là n'étoit pas un crime je crois. Nous pensions aussi que Dumourier l'étoit, et Dumourier étoit un traître. A cette époque il étoit des hommes même parmi ceux qui me poursuivent avec acharnement, que je croyois patriotes, qui auroient été bien fâchés que j'eusse eu une autre idée d'eux. Eh bien! ils ne le sont plus, et j'avoue que j'ai été trompés sur leur compte. M'en fera-t-on un crime aussi?

Tout en gémissant sur le malheur des habitans de Bergerac, de m'avoir vu naître dans leurs murs, le pitoyable Rédacteur m'appelle l'*affreux Pinet*. Ah! je conviens que pour un monsieur de cette force-là, pour des pères, frères, oncles, neveux, cousins d'émigrés, pour tous les partisans des rois, pour les ennemis de la République, de la Liberté et de l'Egalité, pour tous ces hommes qui ne caressent actuellement le Gouvernement que pour mieux l'étouffer, qui détestent cordialement la Constitution de l'an 3.e, tout en feignant de s'y r'attacher; pour des hommes

472

enfin qui soupirent après le retour de l'ancien ordre des choses, qui ne veulent du peuple que pour le pressurer et pour l'opprimer; pour ces hommes-là je dois être l'*affreux Pinet*. L'estime de tels hommes me feroit horreur, et je me mépriserois s'ils m'en croyoient dignes. C'est celle des Républicains que j'ambitionne; celle-là seule mérite d'être recherchée.

On ne peut se dissimuler que c'est comme ex-Conventionnel, comme un des votans contre Capet, que je suis l'objet de la fureur des royalistes, des parens d'émigrés et de leurs adhérens: ceci amène naturellement une réflexion par laquelle je finirai. Le premier Prairial prochain les membres qui vont sortir du Corps législatif seront des ex-Conventionnels; quelques jours après, le membre qui sortira du Directoire sera aussi un ex-Conventionnel, et de plus un ex Directeurs. Ce dernier et le plus grand nombre des autres ont voté la mort du roi: à tous ces titres qu'ils sachent que les mêmes vexations, les mêmes dangers les attendent; puissent-ils n'en être pas convaincu trop tard! puisse au moins leur sort et le nôtre ouvrir les yeux au Corps législatif et au Gouvernement, sur les dangers de la chose publique, et les pénétrer de cette puissante vérité: *Que ce n'est qu'avec des Républicains qu'on défend et qu'on maintient les Républiques!*

J^. PINET, aîné.